



Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transport scolaire ?

- L'enfant transporté doit être scolarisé dans un cycle primaire ou secondaire ;
- Il doit être domicilié sur le territoire de Roannais Agglomération (voir règlement de transport scolaire pour les cas particuliers)
- Il doit fréquenter :
 - L'école maternelle ou primaire de sa commune, ou l'école la plus proche de son domicile,
 - Un collège ou un lycée respectant la carte de sectorisation des transports scolaires.



Où envoyer votre demande de carte de transport scolaire ? (demande papier)

SCHOOLY
Point City
50 rue Jean Jaurès
42 300 ROANNE



Le service d'inscription
aux transports scolaires
de Roannais Agglomération

aggloroanne.fr



Quel est le montant de la carte ?

- **Le tarif s'élève à 110€** pour l'utilisation des lignes spéciales scolaires ou lignes régulières uniquement à raison d'1 Aller/Retour par jour scolaire.
- **Le tarif s'élève à 210€** pour l'utilisation des lignes scolaires et du réseau STAR ou d'un réseau partenaire.
- Le tarif pour la première acquisition de la carte OÙRA est à 5 €.
- Pour les familles disposant de faibles ressources, une tarification solidaire, SESAM, est accessible sous conditions de ressources.

Ces tarifs seront majorés de 30€ pour toutes les demandes effectuées hors délais quel que soit le tarif dû initialement.

Comment s'effectue le règlement ?

- En ligne, par carte bancaire sur le site Internet de la Star **www.bus-star.com** : en 1 fois au moment de l'inscription ou en 3 fois : au moment de l'inscription, au 10 janvier 2019 et au 10 avril 2019. Les montants dus à chaque prélèvement sont précisés sur le site Internet de la Star.
- Par courrier ou à l'agence commerciale de la Star, le Point City :
 - Par chèque à l'ordre de la Régie des Transports en joignant un seul chèque du montant total du tarif payé pour l'élève au moment de l'inscription,
 - En espèces au moment de l'inscription au guichet uniquement. Le représentant légal de l'élève doit joindre l'appoint dans une enveloppe fermée portant les noms et prénoms du représentant légal et de l'élève.



Pour tout renseignement, nous contacter

- Par mail : **schooly@bus-star.com**
- Par téléphone : 04 77 727 727

roannais
AGGLOMÉRATION
communauté d'avenir

Année scolaire
2018-2019



Le transport scolaire

Comment ça marche ?

Demande de carte de transport, tarifs, infos pratiques



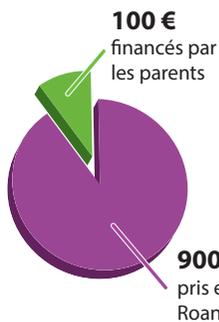
Roannais Agglomération et le transport scolaire

Le service transport a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire de la communauté d'agglomération à l'exception des élèves handicapés, pris en charge par le Département de la Loire.

- Les 40 communes de Roannais Agglomération comptent environ 21 000 élèves de plus de 2 ans scolarisés, dont 12 000 élèves scolarisés dans leur commune de résidence et 8 500 scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence, y compris hors du périmètre de la Communauté d'Agglomération.
- Les élèves sont scolarisés dans 78 établissements maternels, élémentaires et primaires ainsi que dans 20 établissements secondaires.
- En plus de l'offre des lignes régulières STAR, 24 lignes spécialement dédiées au transport scolaire relient les communes à leur établissement de secteur.

À SAVOIR

Le coût du transport scolaire pour Roannais Agglomération représente **1 000 € par élève et par an**



Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

Toutes les démarches d'inscription ou de réinscription au transport scolaire se feront sur le site internet de la STAR sauf cas particuliers (tarification solidaire, garde alternée, ...).

www.bus-star.com

Les démarches sont à effectuer **entre le 4 juin et le 31 juillet 2018**, date de clôture des inscriptions.

Après examen de la demande et accord, vous recevrez par courrier à partir du 20 août le titre de transport de votre enfant.

- **Si votre enfant emprunte une ligne STAR**, vous recevrez une carte OÙRA qui devra être conservée par votre enfant pendant 5 ans :



- **Si votre enfant emprunte des lignes spéciales scolaires**, vous recevrez une carte de ce type :



- **Si votre enfant emprunte à la fois une ligne spéciale scolaire et une ligne STAR**, vous recevrez les deux cartes et l'élève devra avoir les deux cartes avec lui.



+

